

EXTRAIT DU REGISTRE DES D DU CONSEIL MUNIC DE LA VILLE DE LIBO

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

ID: 033-213302433-20190215-DELIB19_02_034-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-034

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35 Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents:

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé:

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES DE LA VILLE DE LIBOURNE

Le règlement intérieur des deux cimetières communaux, La Paillette et Quinault, actuellement en vigueur, date du 12 janvier 1998 et a été modifié par arrêtés du Maire de Libourne du 7 décembre 2010 (horaires et dimensions caveaux).

La loi n°1350 du 19 décembre 2008 ainsi que les décrets des 3 août 2010 et 28 janvier 2011 ont entraîné des modifications en termes de changements d'horaires en lien avec les opérations d'exhumation, de droits à l'inhumation, de création de sites cinéraires et de pratiques liées à l'incinération.

Ces évolutions de la législation funéraire mais également des pratiques ont rendu nécessaires une nouvelle rédaction de ce règlement et son regroupement en un seul document lisible et complet.

Ce règlement se fait également l'écho des décisions de la municipalité en termes de protection de l'environnement à travers le plan zéro-phyto, en demandant aux entreprises et aux familles de n'utiliser que des produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des sépultures.

Le document proposé comprend 3 parties :

- une partie relative à la réglementation administrative intégrant la dispositions relatives aux opérations funéraires,

- une partie traitant du cahier des charges techniques applicable réalisés dans les deux cimetières,

- une dernière partie spécifique au site cinéraire à La Paillette.

Envoyé en préfecture le 18/02/2019 Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

s a l'ensemble des travaux ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_034-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement des cimetière de la Ville de Libourne,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, e Fait à Libourne

18 février 2019

Le Maire, Philippe BUISSON Pour expedition conforme Philippe BUISSON, Maire de la VIIIe de Libourne